

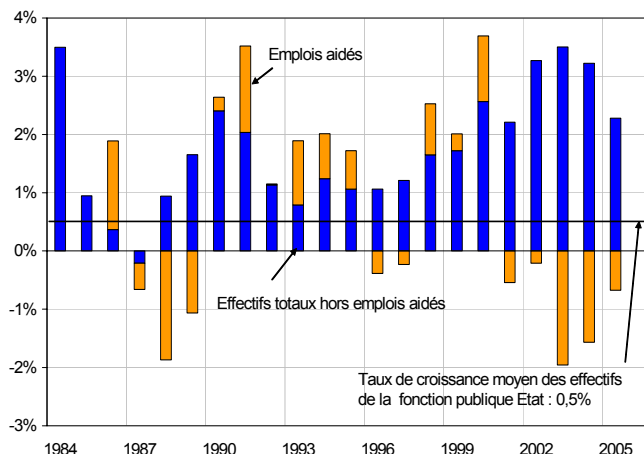
## Effectifs des collectivités territoriales

- Les effectifs des collectivités territoriales (1,7 millions de personnes y compris emplois aidés pour 2,5 millions d'agents de l'Etat) représentent environ le tiers des emplois de la fonction publique. Depuis le début des années 1980, leur hausse explique plus de la moitié de celle des effectifs de l'ensemble de la fonction publique et plus de deux tiers de l'ensemble Etat-fonction publique territoriale. Elle n'a pas été identique au niveau des différents échelons territoriaux (communes et intercommunalités, départements, régions).
- Il n'y a pas de corrélation bien établie entre les transferts de compétence et la progression des effectifs. La progression des effectifs des communes et des intercommunalités représente 78% de l'augmentation des effectifs entre 1983 et 2005 ; or, elles n'ont pas été touchées par des mesures de transferts de compétences. La forte croissance des effectifs des intercommunalités depuis 10 ans ne s'est par ailleurs pas encore accompagnée d'une baisse concomitante des effectifs communaux. La corrélation entre les transferts de compétences et les augmentations d'effectifs dans les régions et départements n'est pas directement établie.
- Même si elles occupent des fonctions qui se recoupent largement, les deux fonctions publiques obéissent à des logiques bien distinctes en termes de gestion des ressources humaines. La Fonction Publique d'Etat (FPE) est plus orientée vers des tâches de conception alors que l'action de la Fonction Publique Territoriale (FPT) est davantage centrée sur les tâches opérationnelles. Les fonctions de production et l'évolution des deux fonctions publiques sont donc différentes.
- Ce constat explique sans doute la plupart des dissemblances que l'on peut relever dans la répartition territoriale des deux fonctions publiques. La répartition des effectifs de la fonction publique d'Etat reflète l'organisation administrative de la France et se concentre dans les préfectures de région et en Ile de France. Les effectifs de la fonction publique territoriale ne sont pas uniformément répartis sur le territoire et se répartissent en blocs régionaux homogènes, notamment dans le sud du pays. Ceci renvoie sans doute à des modèles de gestion et à des pratiques historiquement différentes sur le territoire.
- Au niveau local, les taux d'administration des collectivités territoriales dans les départements sont en forte augmentation et ne semblent pas corrélés avec les évolutions observées dans la fonction publique d'Etat.

Sources : INSEE, DGCL.

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et de la Politique économique et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Variations annuelles des effectifs de la fonction publique territoriale (contributions)



## 1. Depuis vingt ans, les collectivités territoriales ont procédé à un nombre important de recrutements

### 1.1 Les effectifs territoriaux constituent la principale contribution à la hausse des effectifs de la fonction publique

En 2005, la fonction publique territoriale employait 1,653 millions de personnes hors emplois aidés (1,730 millions en les incluant, à comparer au 2,5 millions d'agents de l'État)<sup>1</sup>, plus d'un demi million de plus que vingt ans plus tôt.

Entre 1983 et 2005, la hausse des effectifs territoriaux a été très dynamique, atteignant +51% (+58% si l'on inclut les emplois aidés), soit une hausse de 2,1% par an en moyenne. Au cours de cette même période, la hausse annuelle moyenne des effectifs de la fonction publique d'État (État et établissements publics administratifs nationaux) a été de 0,5%. **Sur cette période, la fonction publique territoriale aura contribué à plus des 2/3 de la hausse des effectifs de l'ensemble État-collectivités territoriales.**

### 1.2 Cette appréciation doit être nuancée selon les différents échelons des collectivités locales

Les communes et autres structures para-communales constituent le premier employeur au niveau local. En 2005, les effectifs de la fonction publique territoriale se répartissaient comme suit : 71% des agents relevaient des communes et structures para communales<sup>2</sup>, 16% des départements et structures départementales<sup>3</sup>, 11% des structures intercommunales et autres établissements publics locaux administratifs, 1% des régions. Compte-tenu de leur poids, les communes et les structures para-communales ont été le premier contributeur à cette augmentation, mais c'est la hausse des effectifs des régions qui a été la plus forte en pourcentage.

### 1.3 L'impact des transferts de compétence sur la progression des effectifs n'est pas toujours avéré

#### 1-3-1 Les effectifs des régions ont progressé à un rythme soutenu (plus de +10% par an).

La forte croissance des effectifs des régions reflète, dans une certaine mesure, la montée en puissance de ces structures (créées seulement en 1972) face aux communes et aux départements (créés en 1789).

Le rythme de hausse a été plus élevé jusqu'en 1991, période marquée par les transferts de compétences à partir de 1984 liés aux lois de décentralisation (formation professionnelle en 1984, lycées en 1986) et par la création et la montée en charge des emplois aidés (à partir de 1985).

#### 1-3-2 L'évolution des effectifs des départements a été plus heurtée et son interprétation est délicate:

Les départements ont été concernés par d'importants transferts de compétence à partir de 1984, en liaison là aussi avec les lois de décentralisation : action sociale et transports scolaires en 1984, collèges en 1986 notamment. D'autres nouvelles compétences sont aussi apparues à partir de 2002, avec le transfert ou la création de certaines prestations (APA, RMI...).

En fait, peu de charges transférées ont donné lieu à des transferts directs de personnel. Néanmoins, les transferts de compétences pourraient avoir entraîné de nouvelles dépenses nécessitant un besoin de recrutement. Par exemple, le transfert des dépenses d'investissement (comme pour les lycées et collèges dans les années 1980) s'accompagne généralement de dépenses de maintenance et d'entretien pouvant occasionner des besoins de recrutements. Un tel phénomène est néanmoins difficile à repérer dans les données dont on dispose.

En outre, les transferts de personnels des services déconcentrés de l'État vers les services de départements ne se retrouvent pas nécessairement dans les effectifs de la fonction publique territoriale (cf. tableau 1) : d'une part une partie du personnels qui était employée par les conseils généraux et mis à disposition des services déconcentrés de l'État ont simplement été récupérés par les services départementaux ; d'autre part, en application du droit d'option prévu par les lois de décentralisation, de nombreux agents ont opté pour le statut d'agent de l'État.

#### 1-3-3 Les effectifs des communes ont progressé de 2% par an, en moyenne, entre 1983 et 2005.

Les effectifs des intercommunalités (à fiscalité propre) ont connu une croissance moyenne très soutenue. La hausse s'est intensifiée nettement à partir de 1999, date de création des structures intercommunales dites de projet, avant de ralentir aussi sensiblement en 2004-2005.

**La forte croissance des effectifs des intercommunalités depuis 10 ans ne s'est pour l'instant pas accompagnée d'une baisse concomitante des effectifs communaux.** Les économies d'échelle restent à ce stade très réduites, voire inexistantes. Il est encore trop tôt pour savoir s'il s'agit d'un phénomène transitoire lié à la montée en puissance des ces structures.

(1) De source INSEE, sur le champ de l'Observatoire de l'Emploi Public (*i.e.* sur la base des seuls emplois principaux et hors ASA (associations syndicales autorisées), hors GIP (groupements d'intérêt public), hors OPAC (offices publics d'aménagement concerté) et hors EPIC (établissements publics industriels et commerciaux).

(2) On regroupe dans les structures communales et para communales, les communes, les centres communaux d'action sociale (CCAS), les caisses des écoles (CDE), ainsi que la préfecture de police de Paris (PP).

(3) On regroupe dans les structures départementales, les départements, les établissements publics départementaux administratifs (EPD), ainsi que les services départementaux d'incendie (INC).

**Tableau 1 : variations des effectifs de la fonction publique territoriale et d'État (période 1983-2005)**

	variation annuelle moyenne	variation cumulée en milliers	contribution à la variation cumulée
Régions	10,5%	13 480	0,4%
Départements et structures départementales	2,1%	114 741	3,4%
Communes + intercommunalités + préfecture de police de Paris	2,0%	494 383	14,7%
<b>Total fonction publique territoriale (yc emploi aidé)</b>	<b>2,1%</b>	<b>633 713</b>	<b>18,9%</b>
Education Nationale	0,9%	236 678	7,1%
Intérieur	0,9%	34 182	0,7%
Justice	2,6%	33 431	1,0%
Autres ministères	- 0,1%	-17 185	-0,5%
<b>Total fonction publique d'État (hors emploi aidé)</b>	<b>0,5%</b>	<b>287 105</b>	<b>8,6%</b>
<b>Total</b>	<b>1,1%</b>	<b>920 818</b>	<b>27,5%</b>

Source : INSEE.

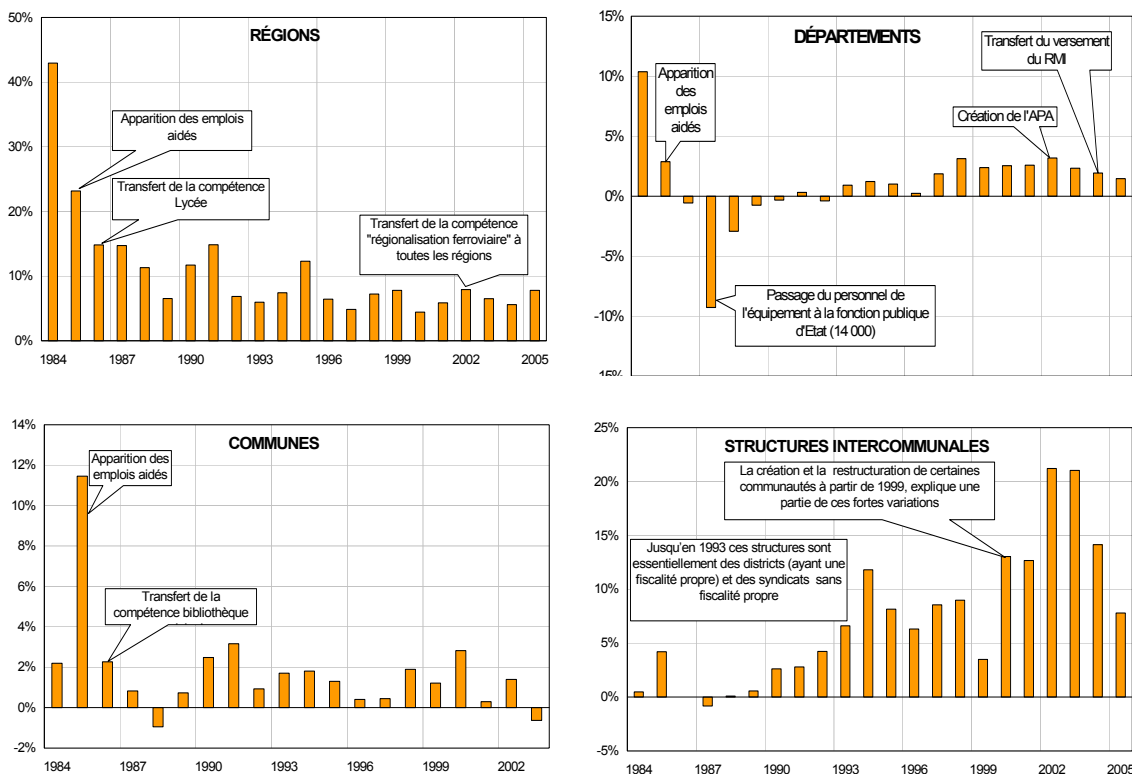
**Tableau 2 : effectifs des services de l'État et des services départementaux dans les départements**

en milliers	1983	1990	1998	Variation 1990/1983	Variation 1998/1990
<b>Services État<sup>a</sup></b>	<b>93,9</b>	<b>18,5</b>	<b>4,2</b>	<b>-75,4</b>	<b>-14,2</b>
- DDAS	49,1	3,9	0,2	-45,2	-3,7
- DDE <sup>b</sup>	23,1	4,4	0,8	-18,7	-3,5
- Préfectures et autres (DDA, ...)	21,7	10,2	3,2	-11,5	-7,0
<b>Services Départementaux</b>	<b>28,3</b>	<b>93,2</b>	<b>123,0</b>	<b>+64,8</b>	<b>+29,8</b>
- dont : Sanitaire et social		49,1	65,0		+15,8

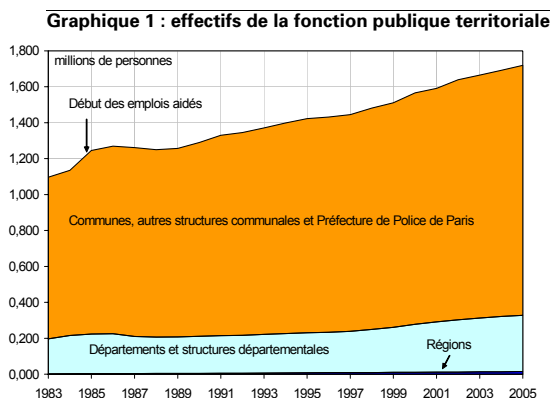
- a. Il s'agit essentiellement des personnels territoriaux mis à disposition des services déconcentrés de l'État au sein des départements. Avec la décentralisation, ces personnels réintègrent pour la plupart les départements, ce qui n'induit aucune modification des effectifs, ni de l'État, ni des collectivités territoriales.
- b. A la différence des autres personnels des départements, une part importante (environ 14 000) des personnels territoriaux des DDE, précédemment mis à disposition des services déconcentrés de l'État, ont choisi le statut de la FPE et abandonné celui de la FPT, ceci induisant une hausse des effectifs de l'État et une baisse équivalente des effectifs de la FPT.

Source : INSEE. Après 1998, les effectifs des services déconcentrés de l'État sont négligeables.

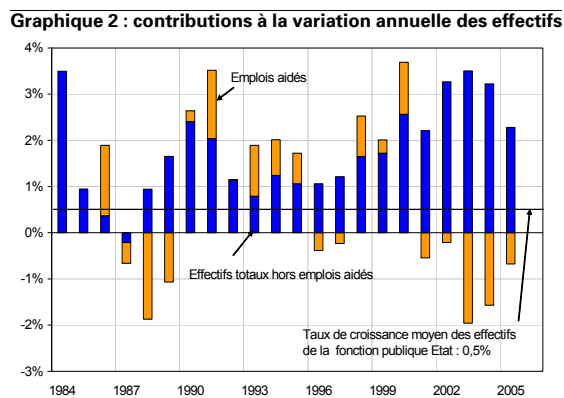
**Graphique 3 : évolutions annuelles des effectifs dans chaque fonction publique**



Source : INSEE, DGCL.



Source : INSEE, DGCL



Source : INSEE, DGCL

## 2. La structure des effectifs et leur répartition dans les différentes structures reflètent les caractéristiques de ces acteurs en termes de fourniture de services publics

### 2.1 Une spécialisation des échelons locaux au profit des emplois sociaux et médicaux, administratifs et d'animation, mais qui reste partielle

L'analyse de la structure des emplois met en lumière certaines spécificités inhérentes aux compétences exercées par chaque niveau de collectivité territoriale ; la spécialisation des différentes structures constitutives de la fonction publique territoriale en termes de fonctions se reflète dans celle des effectifs.

**Ainsi, les emplois administratifs constituent 74% des effectifs régionaux, les emplois techniques 46% des effectifs communaux et intercommunaux, les emplois sociaux et médicaux 38% des effectifs des départements et des structures départementales** (voir tableau 2 ci-dessous).

Une observation de la dynamique des créations d'emplois par type d'emplois donne quelques informations complémentaires : sur la période 1988-2005, le nombre d'emplois

sociaux et médicaux s'est accru de 167 000, tandis que le nombre d'emplois administratifs a progressé de 153 000 et les emplois techniques de 122 000. Les emplois d'animation, qui se situent majoritairement au sein des communes, ont progressé de 60 000<sup>4</sup>.

Au cours de la période considérée, la hausse moyenne de la population française n'a pas dépassé 0,5%. Si on retient l'hypothèse très simplificatrice selon laquelle la demande de services administratifs communaux est proportionnelle à la population, et en supposant l'existence de gains de productivité (même faibles), on s'attendrait plutôt à une stagnation, voire à une baisse des effectifs administratifs des structures communales et intercommunales, au lieu d'une hausse annuelle moyenne constatée d'environ 3%. L'explication la plus plausible permettant d'expliquer cette très forte dynamique de l'emploi est un élargissement régulier et important de l'offre de services des communes, ou à la création de « doublons » consécutive à la montée en puissance de certaines collectivités.

**Tableau 3 : Effectifs de la fonction publique territoriale par cadre d'emploi et par type d'organisme (en 2005)**

	Toutes structures	Régions	Département et structures départementales, hors préfecture de Police de Paris	Communes, autres structures communales et préfecture de Police de Paris
Tout cadre d'emploi	100%	100%	100%	100%
1 - emplois administratifs	21%	74%	26%	20%
2 - emplois techniques	41%	19%	15%	46%
3 - emplois culturels	4%	2%	2%	5%
4 - emplois sportifs	1%	0%	0,2%	1%
5 - emplois sociaux et médicaux (y.c. assistantes maternelles)	17%	0%	38%	14%
6 - incendies, secours, police	4%	0%	17%	2%
7 - animation et inclassables ailleurs	6%	4%	1%	7%
8 - emplois inconnus	0,3%	0,6%	0,2%	0,3%
emplois aidés (CES, emplois jeunes)	4%	0%	1%	5%

Source : INSEE, champ emploi Observatoire de l'emploi public, France entière.

(4) Ces emplois, très majoritairement de catégorie C, correspondent à l'animation au sens strict et excluent les éducateurs, ainsi que les employés des structures sportives ou culturelles.

Au total, les évolutions de l'emploi territorial depuis plus de 20 ans semblent n'avoir renforcé que marginalement la spécialisation des différentes structures locales.

## 2.2 Malgré une hausse des emplois qualifiés plus marquée que dans les autres fonctions publiques, la part de l'encadrement reste plus faible dans la fonction publique territoriale

Entre 1988 et 2005, l'emploi des cadres dans la fonction publique territoriale a crû près de trois fois plus vite que celui de l'ensemble du personnel. La progression des cadres A a été la plus forte au sein des structures intercommunales et des autres établissements publics locaux administratifs (taux de croissance annuel moyen de 10%). La création des structures intercommunales dites de projet en 1999 peut expliquer en partie cette évolution. En effet, les compétences de ces structures telles que le développement économique, l'urbanisme, et l'aménagement de l'espace nécessitent de disposer d'emplois qualifiés.

La structure des effectifs révèle les spécificités suivantes : en 2005, 39% des effectifs régionaux sont constitués de cadres A<sup>5</sup> contre 7% pour les effectifs communaux et intercommunaux et 13% pour les effectifs départementaux. Les emplois de catégorie C sont majoritaires au sein de chacune des structures (cf. graphique 7). En outre, les collectivités territoriales constituent, de loin, le premier employeur d'emplois aidés de la fonction publique. Cette prépondérance des emplois peu qualifiés (y compris emplois aidés) est tout particulièrement marquée dans le cas des communes, relativement à tous les autres échelons de collectivités territoriales.

Deux facteurs expliquent ces spécificités :

- la part des tâches relevant de la conception et de la stratégie est faible : la FPT est avant tout centrée sur l'opérationnel (sauf au niveau des régions).

## 3. Au niveau local, la structure de l'emploi public offre certaines particularités qui montrent que l'organisation territoriale dans les fonctions publiques territoriale et d'État relève de logiques différentes

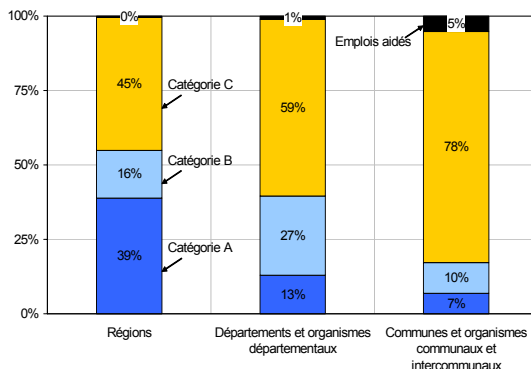
L'analyse menée dans cette dernière partie utilise les données de l'INSEE et porte sur les «taux d'administration» de chacune des fonctions publiques au niveau des départements. Le «taux d'administration» se définit comme le rapport entre l'effectif de la fonction publique (territoriale ou d'État) et la population totale de chaque département.

### 3.1 La fonction publique territoriale présente une structure «régionalisée» tandis que les effectifs décentralisés de l'État collent à l'organisation administrative historique

Les cartes du graphique 5 présentent la répartition des taux d'administration par département. Si l'offre de services

- même au niveau des services publics d'exécution, les tâches requérant le plus de compétence sont le plus souvent assurées par des fonctionnaires d'État. Dans les écoles, les enseignants, de catégorie A, relèvent de l'État tandis que les agents techniques, de catégorie C, relèvent du territoire. Il en est de même pour le partage des tâches et des qualifications entre la police nationale et la police municipale, ou entre le pilotage et la mise en œuvre des dispositifs d'aide aux entreprises.

Graphique 4 : structure des effectifs par catégorie et organisme en 2005



Source : INSEE, DGCL

### 2.3 La fonction publique d'État a évolué différemment, avec un recentrage visible sur les fonctions purements régaliennes

La hausse annuelle moyenne des effectifs de la fonction publique d'État a atteint 0,5% entre 1983 et 2005. En fait, cette hausse s'explique pour près des 2/3 par celle des effectifs de l'Éducation Nationale. Si l'on y ajoute ceux de l'Intérieur et de la Justice, on explique plus de 90% de la progression totale des effectifs de la FPE. Même pour ce qui concerne ses activités de service délivrées directement aux usagers (police, éducation, etc.), l'État enregistre une dynamique de l'emploi plus faible que la moyenne communale et para-communale.

publics locaux est homogène et relativement proportionnelle à la taille de la population, on peut s'attendre à ce que les taux d'administration soient relativement égaux sur l'ensemble du territoire. Or, dans les deux fonctions publiques des différences apparaissent très clairement.

Les taux d'administration de la fonction publique territoriale (FPT) montrent une répartition départementale par blocs homogènes tandis que ceux de la fonction publique d'État (FPE) révèlent plutôt une disposition «en taches de léopard» (cf. les schémas du graphique 5).

(5) La structure des emplois des conseils régionaux fait ressortir 39% de cadres A, soit un taux environ deux fois plus élevé qu'au sein de la fonction publique civile d'État hors enseignants (22%) ou de la fonction publique hospitalière (16%).

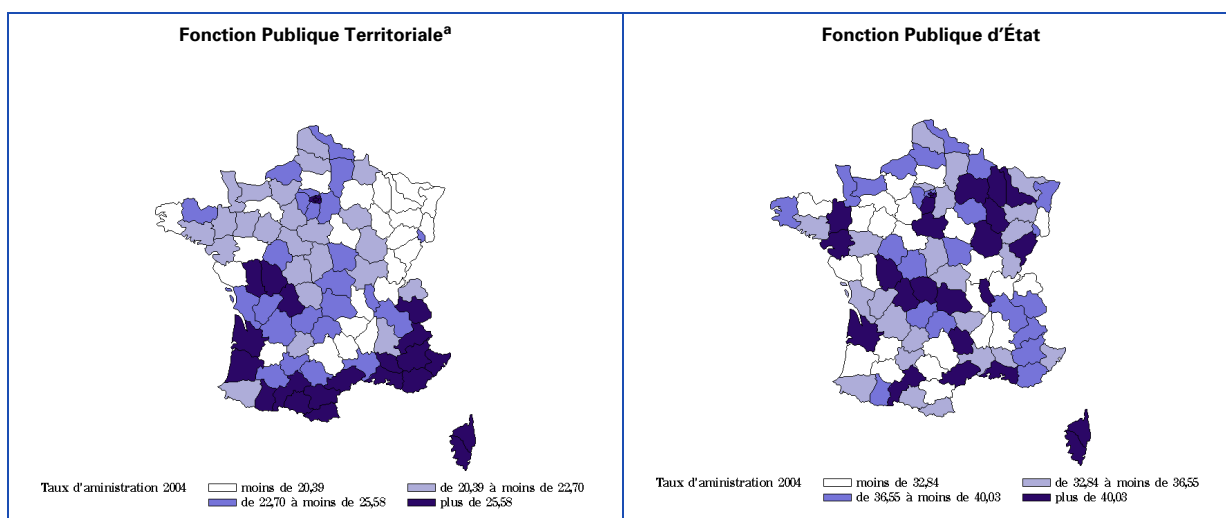
Cette impression visuelle est confirmée et illustrée par des tests statistiques (cf. encadré 1 et graphique 6).

Pour la FPT : le test de Moran met en effet en évidence une autocorrélation spatiale positive des taux d'administration, c'est à dire confirme la répartition par blocs du graphique 5. L'existence de blocs dans les taux d'administration de la FPT est quelque peu paradoxale, dans la mesure où les compétences des collectivités territoriales sont quasiment les mêmes dans l'ensemble des entités géographiques départementales françaises. Elle renvoie sans doute à des modèles de gestion et à des pratiques historiquement différents sur le

territoire, ou à l'attractivité de certaines régions comme les régions du sud.

On note en outre que les taux d'administration de la FPT sont plus élevés dans les départements caractérisés par un fort taux de chômage (coefficient de corrélation 0,36). Ceci révèle peut-être également une volonté des collectivités territoriales, notamment des communes, de jouer un rôle actif sur les marchés locaux de l'emploi. Une autre explication pouvant être avancée concerne l'engagement des communes et des départements dans les politiques d'action sociale nécessitant plus de personnel dans les zones socialement défavorisées.

Graphique 5 : taux d'administration dans les départements



- a. Sur les 24 départements ayant un taux d'administration supérieur à 25,58 agents pour 1000 habitants, 15 sont situés sur la façade sud de la France : l'Ariège, les Hautes-Pyrénées, les Alpes de haute Provence, le Vaucluse, la Haute-Garonne, l'Hérault, les Landes, le Var, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, les Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, la Haute-Corse, Alpes-Maritimes, la Corse du sud. De même, 50% des départements ayant un taux d'administration inférieur à 20,39 agents pour 1000 habitants sont situés dans le nord-est de la France : l'Ain, la Haute-Saône, le Haut-Rhin, la Moselle, le Bas-Rhin, la Marne, la Meurthe et Moselle, les Vosges, la Meuse, la Haute-Marne, le Jura, le Doubs.

Source : INSEE, calculs DGTPE.

### Encadré 1 : le test de Moran.

Le test de Moran est notamment utilisé en économétrie spatiale pour tester la dépendance entre unités spatiales voisines. Il permet de tester la présence d'autocorrélation spatiale et s'écrit de la façon suivante :

$$M = \frac{N \sum_i \sum_j w_{ij} z_i z_j}{\sum_i \sum_j w_{ij} \sum_i z_i^2}$$

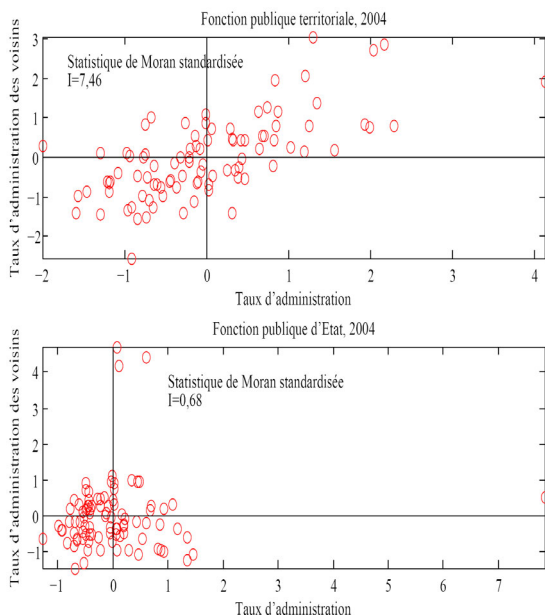
Avec,  $z_i = y_i - \mu$ ,  $y_i$  la variable considérée,  $\mu$  la moyenne,  $w_{ij}$  le poids associé lors de la comparaison des localités  $i$  et  $j$  (plus les localités  $i$  et  $j$  sont proches plus le poids  $w_{ij}$  est élevé)

L'autocorrélation spatiale peut être négative ou positive. Plus précisément, la présence d'autocorrélation spatiale positive montre que des lieux proches se ressemblent davantage que des lieux éloignés. Symétriquement, l'autocorrélation spatiale négative montre que des lieux proches sont plus différents que des lieux éloignés. La statistique de Moran standardisée (centrée et réduite) suit une loi normale de sorte que si elle est supérieure à 1,96, l'on rejette l'hypothèse  $H_0$  d'absence d'auto corrélation spatiale. Cette statistique est égale à 7,46 pour la fonction publique territoriale et est inférieure à 1,96 pour la fonction publique d'État.

Le diagramme de Moran permet de représenter graphiquement la dépendance spatiale. Sur ce graphique, les variables (les taux d'administration) ont été centrées et réduites, ce qui explique la présence de valeurs négatives. Le diagramme de Moran se compose de quatre cadrans chacun reflétant la relation existant entre le taux d'administration d'un département et ceux de ses voisins. Ainsi le cadran supérieur droit correspond à une relation élevé-élevé, le supérieur gauche à une relation faible-élevé, le cadran inférieur gauche traduit la relation faible-faible et l'inférieur droit la relation élevé-faible.

**La répartition pour la FPE est clairement corrélée à l'organisation administrative française<sup>6</sup>** : les taux d'administration y sont plus élevés dans les départements où sont situées les préfectures de régions et en région parisienne où se situent les services centraux (coefficient de corrélation de 0,48). Ceci se retrouve dans le test de Moran par l'absence d'autocorrélation spatiale pour les taux d'administration de la FPE (cf. graphique 6).

**Graphique 6 : Diagramme de Moran**



Source : INSEE, Calculs DGTPE.

### 3.2 Au niveau local, les taux d'administration dans les collectivités territoriales sont en forte augmentation et ne semblent pas corrélés avec les évolutions observées dans la fonction publique d'État

Le taux d'administration moyen de la FPE était de 38 agents pour 1000 habitants en 2004, soit 2,7 de moins qu'en 1992 (cf. Tableau 4). A l'inverse, le taux d'administration moyen de la FPT est passé de 20 à plus de 23 sur la même période. Les plus fortes variations sont situées dans les départements du centre (+5 en moyenne).

**On note que les évolutions des taux d'administration de la FPT et de la FPE ne sont pas corrélés** (cf. graphique 7). Ainsi, il n'est pas possible à ce stade de conclure en faveur d'une complémentarité (corrélation positive) ou d'une substituabilité (corrélation négative)

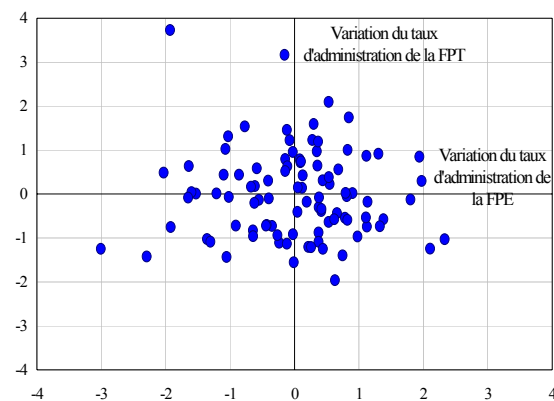
entre les deux types de fonction publique. En effet, bien que les taux d'administration de la fonction publique d'État et territoriale aient respectivement diminué/augmenté dans presque tous les départements, l'ampleur des variations n'est pas du tout la même. À titre d'exemple, en Corrèze, le taux d'administration de la FPE a diminué de 2 points tandis que celui de la FPT a augmenté de 9 points. Dans le Pas de Calais c'est une augmentation de 1 point pour la FPE et de 5 points pour la FPT que l'on observe.

**Tableau 4 : Taux d'administration (pour 1000 hab.) et statistiques descriptives**

	FPT		FPE	
	1993	2004	1992	2004
Moyenne	20,2	23,4	40,6	37,9
Médiane	19,3	22,7	38,6	36,6
Écart-type	3,6	4,2	10,5	9,6

Source : INSEE.

**Graphique 7 : variation des taux d'administration par département (centrés et réduits)**



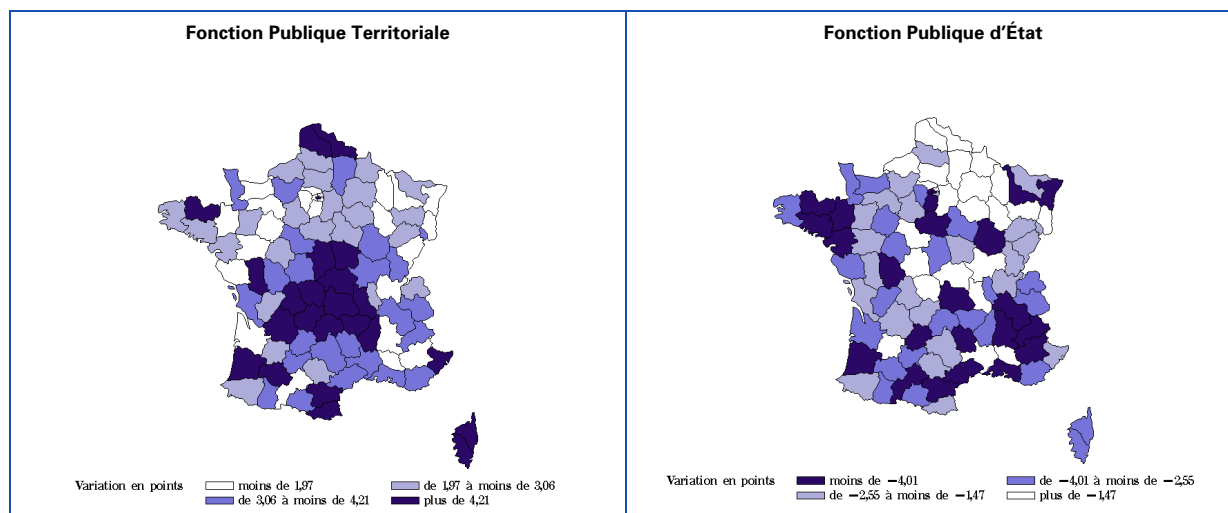
Source : INSEE, Calculs DGTPE.

**En retenant l'évolution des effectifs, on constate une corrélation positive mais faiblement significative entre la FPE et la FPT.** Cependant, cette dépendance s'explique intégralement par le taux de croissance de la population. Cette hypothèse a été testée à l'aide d'un modèle économétrique reliant le taux de croissance des effectifs de chaque fonction publique au taux de croissance de la population.

**Sandy FRERET, Patrick TAILLEPIED**

(6) La comparaison des cartes associées à la fonction publique d'État et à la fonction publique territoriale montre que 9 départements sur 96 ont un taux d'administration élevé pour ces deux «catégories». Ces départements sont : la Haute-Corse, la Corse du Sud, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, la Haute-Garonne, la Gironde, la Vienne, la Haute-Vienne et le Val-de-Marne. De même, 10 départements présentent des taux d'administration faibles pour les effectifs de fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale. Ces départements sont : l'Oise, l'Yonne, la Loire, l'Ain, l'Ardèche, l'Aveyron, le Lot-et-Garonne, la Vendée, l'Orne, le Haut-Rhin.

Graphique 8 : évolution des taux d'administration dans les départements entre 1992 et 2004



Source : INSEE.

**Éditeur :**

Ministère de l'Économie,  
de l'Industrie et de l'Emploi

Direction générale du Trésor  
et de la Politique économique

139, rue de Bercy  
75575 Paris CEDEX 12

**Directeur de la Publication :**

Philippe Bouyoux

**Rédacteur en chef :**

Philippe Gudin de Vallerin

(01 44 87 18 51)

tresor-eco@dgtp.e.fr

**Mise en page :**

Maryse Dos Santos

ISSN 1777-8050

**Derniers numéros parus**

**Mai 2008**

**n°36.** La situation économique mondiale au printemps 2008  
Aurélien FORTIN

**Avril 2008**

**n°35.** Appréciation réelle du taux de change dans les pays émergents  
Olivier JONGLEZ

**n°34.** Les «Grands Contrats» signés par les entreprises françaises dans les pays émergents  
Nicole MADARIAGA, Raymond de PASTOR

**n°33.** Carry Trade et évolution récente du yen  
Nicolas GRISLAIN, Françoise JACQUET-SAILLARD

**Mars 2008**

**n°32.** Doit-on craindre une persistance des tensions inflationnistes liées au dynamisme des prix agricoles ?  
Pierre-Emmanuel LECOCQ, Benjamin RICHARD, Baptiste THORNARY

**n°31.** Le National Minimum Wage est-il comparable au SMIC ?  
Jean BOISSINOT